Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date: 2026.05.11 10:41:52 +02'00'

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q37-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/29-04-2026/Q37

Date de convocation : 16 avril 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain (à partir de Q11), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, Mme LECOU Karine, Mme NAVEZ Patricia, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme DENIZON Violenne, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DISIDER Mélanie, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, Mme LEFEBVRE Brigitte, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
M. RIQUET Alain : procuration à Mme THUILLEZ Martine (jusque Q10 inclus)

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°;

Madame Céline CAILLAUX, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal que la Mairie de Caudry peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique précité;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q37-DE

Madame CAILLAUX informe qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer certains services communaux pour la période s'étalant du 1er juin au 30 septembre 2026;

Madame CAILLAUX demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de trois mois allant du 1er juin au 30 septembre 2026.

A ce titre, sont ouverts 8 postes à temps complet ou non complet dans les grades d'Adjoint Technique et d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C avec une répartition établie comme suit :

Service	Grade	Fonction	Temps de travail	Nombre	Période
Standard / Etat Civil	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	Temps complet	2	Du 01/07 au 31/08/25
Bibliothèque	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	Temps non complet 20H / semaine	1	Du 01/07 au 31/08/25
Foyer Schweitzer	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	1	Du 01/07 au 31/08/25
Pôle culturel	Adjoint technique	Agent d'accueil / Caisse	Temps complet	1	Du 01/06 au 31/08/25
Voirie	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	1	Du 01/06 au 30/09/25
Musée	Adjoint Administratif	Agent d'accueil et guide	Temps non complet 20H/semaine	1	Du 01/07 au 31/08/25
Service Audit, Études, Logement et jeunesse	Adjoint Administratif	Agent administratif	Temps complet	1	Du 01/07 au 31/08/25

Ce tableau a été établi en fonction des besoins répertoriés liés aux demandes de congés estivaux des agents, cependant, tous les postes ne seront pas nécessairement pourvus.
Les agents contractuels saisonniers seront rémunérés par référence à l'indice premier du grade de recrutement.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q37-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter huit agents contractuels aux conditions précédemment exposées conformément au tableau susmentionné

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au recrutement de ces emplois saisonniers

En cas d'accord, les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
07 MAI 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL290426_Q37**
Objet :	**Personnel communal ? Demande d?autorisation de recrutement d?agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d?activité**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-215901398-20260429-DEL290426_Q37-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q37-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_290426_Q37.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260429-DEL290426_Q37-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 mai 2026 à 16h31min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 mai 2026 à 16h37min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mai 2026 à 16h37min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mai 2026 à 16h37min54s	Reçu par le MI le 2026-05-07